ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

P. S. Wiltz, administrateur, etc. vs. Ed. Webster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Faubourg West Bouligny, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro dix, dans l'îlet quarante-quatre sur le vieux plan du dit faubourg ou îlet numéro trois cent quinze sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, le dit îlet est borné par les rues Lyons, Bordenay, Plaquemines maintenant Colisée et Perrier; le dit lot numéro dix mesure, sur un plan fait par Henry Moellhausen, en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de L. R. Kenney, ancien notaire, trente pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Lyon et Perrier.

Etant la même propriété acquise par Edmond Webster défendeur, de Campbell Howard, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en cette paroisse, le 6 janvier 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 janv—23,30—fév 7,13,20,24

Citizens' Bank of Louisiana vs Eugène D. Hicton et Nicholas W. Casey, receveur, etc., actuellement possesseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, sur un plan dressé par F. A. Rothhaas, en date du 4 avril 1830, déposé comme numéro trente-cinq dans le livre de plans en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de soixante-dix-sept pieds sept pouces six lignes sur un côté et soixante-dix-sept pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Ensemble avec cent dix actions, maintenant réduites à cent trois actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent vingt piastres ($220), échéant le premier jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire par Nicholas Hoey, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodore Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 21 mars 1839 et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

10 janv—10, 17, 24, 31—7, 10fév.

Jérôme E. Poché vs Joseph Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7429—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé sur le Chemin de Gentilly, en cette ville, et mesurant plus ou moins six arpents et quatorze toises de face au dit chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents, et mesure dans le fond sept arpents et quinze toises, conformément à un plan de A. d'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné dans l'acte de vente passé pardevant Antoine Dortocourt, notaire, le vingtième jour d'octobre 1854. Ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et actions que le défendeur Joseph Tracy, pourrait avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'appropriation illégale par la dite corporation d'une portion de terre sur la dite ferme ou morceau de terre pour le percement du canal sur la dite propriété et pour tous les dommages à la dite propriété, par les fouilles qui ont été faites.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de Marie Nicolette Vallère par acte pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 29 novembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 jan—16, 23, 30, fév 7 13 17

[redacted] administrateur vs Mme [redacted] C. J. Camp.

COUR CIVILE DE [redacted] DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70[redacted]—En vertu de deux writs de [redacted] à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [redacted] affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [redacted] la Bourse d'encan St-Charles, dans la [redacted] de l'Hôtel St-Charles, dans le [redacted] trict de cette ville, MARDI, le 20 février [redacted] à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Un [redacted] terre ensemble avec toutes les bâtisses [redacted] améliorations qui s'y trouvent, droits, voies [redacted] et avantages qui y appartiennent, [redacted] dans le Premier District de cette ville, [redacted] l'îlet C compris entre les rues [redacted] Bolivar, Perdido, désigné par le numéro [redacted] sur un plan fait par [redacted] Castaing, voyer, en date du 2me jour de Février 1854, lequel plan porte le numéro vingt-quatre dans le livre des plans numéro cinq déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, et mesure [illegible] de face à la rue Perdido sur une profondeur de vingt-et-un pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Mme C. J. Camp, défenderesse, dans cette affaire, par achat de Laurent Belleon par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, le 4 août 1854.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le troisième district de cette ville étant formée par la totalité du lot numéro dix-neuf et une partie du lot numéro dix-huit dans l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 20 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ne aître en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente-quatre pieds sept pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent cinquante pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Mme C. J. Camp défenderesse dans cette affaire, de Mme A. Lafargue, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire en cette ville, le 29 avril 1872.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzage, Dorgenois et Lapeyrouse, le dit lot de terre est désigné par le numéro six sur un plan dressé par Pilié et Murray le 23 avril 1870 et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Rocheblave, sur trente-un pieds cinq pouces sept lignes de profondeur sur la ligne du côté qui le divise des lots cinq et sept, cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, puis dix-sept pieds six pouces et quatre lignes sur un angle droit sur une ligne qui s'étend vers la rue Onzage, puis quatre pieds un pouce et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à et s'étendant vers la rue Dorgenois; et, finalement, onze pieds huit pouces et quatre lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Onzage.

Etant la même propriété acquise par la dite Mme C. J. Camp, défenderesse dans cette affaire, de M. R. Blackwell, par acte passé pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, le 24 août 1872.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le fond du faubourg Ste-Marie, dans l'île C qui est borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot numéro quatre, sur un plan de L. Bringier, voyer général, le 21 avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt et un pieds entre lignes parallèles, au pied anglais.

Acquis par Mr C. J. Camp, défendeur, par achat de Françoise Croy, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 19 juin 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 janv—20 27—3 10 17 20 fév

A. Rochereau dec vs William Hood Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7432—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Quartième, St-David et St-André, maintenant Liberty, et désignés par les numéros un, deux et trois sur un plan dressé par A. Toledano le 25 mai 1872, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, comme plan numéro quatre-vingt-treize. Les dits lots se touchent et mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Les lots numéros un et deux mesurent chacun trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent vingt sept pieds, entre lignes parallèles, et le lot numéro trois trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds, entre lignes parallèles. Les dits lots numéros un et deux sont désignés comme lots numéros quatre et cinq et le dit lot numéro trois forme une partie du lot numéro trois sur un plan partiel par fait par C. A. Hedin, architecte, et déposé en l'étude de J. F. Gily, ancien notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Watkin Jones, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 6 juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 jan—24,31—7,14,21,24 fév

Charles F. De Corney vs Veuve Jules Campo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 7523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Hôpital, Dauphine et Quartier, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Bourbon sur quatre-vingt pieds de profondeur et face à la rue Hôpital.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Henry Onnaus, par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire en cette ville, le 19 décembre 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 jan—26,30,7,13,20,24 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

N. O. Homestead Association vs. Remy & Fortier,
(John Remy & Oscar Fortier Jr.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7518.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Faubourg West Bouligny, dans l'îlet numéro trente-neuf du dit Faubourg plan original, ou îlet deux cent quatre-vingt-douze nouveau plan, dans le Sixième District de cette ville, le dit îlet est borné par les rues Colisée ou Plaquemines, Chenaux, Valence et Cadis, le dit morceau ou portion de terre mesure, conformément à un plan annexé à un acte de vente du défendeur, au bureau du dit acte ci-dessus mentionné, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Cadis sur une profondeur et façade à la rue Colisée de quatre-vingt-dix pieds, formant l'encoignure des dites deux rues, et trente-cinq pieds six pouces de largeur dans le fond, la dite portion de terre est formée par la partie de la façade du lot désigné par les numéros un, deux et trois sur un plan annexé à un acte de vente de A. D. Dericcourt à Alfred Bouligny, passé pardevant A. Dericcourt, notaire en cette ville, le deuxième jour de septembre 1853, le dit morceau ou portion de terre est aussi composé de la plus grande portion du lot désigné ou marqué par la lettre A, sur un plan de Wm H. Williams, voyer, annexé à un acte de vente de John Yager à Mme Augustine Perée, passé pardevant E. Commagère, recorder, en date du 4 juin 1861.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui peuvent y être construites, et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même portion de terre que le défendeur, dans cette affaire, a acquise par achat dans la proportion d'une moitié indivise chacune de Mme Augustine Perée, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du dix septième jour de juillet, dix-huit cent soixante-douze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 jan—24,31—7,14,21,24 fév

Arthur Denis vs Franz Spraul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 janvier 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatorze sur le plan original du faubourg Est Bouligny, maintenant désigné par le numéro cent soixante-neuf sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, le dit îlet est borné par les rues Constantinople, Laurel, Live Oak, maintenant Constance et Austerlitz. La dite portion de terre étant composée par la totalité du lot désigné par le numéro vingt un, et une portion des lots désignés par les numéros vingt et vingt cinq et étant désignée par la lettre A sur un plan fait par William H. Williams, voyer, en date du 24 février 1881, annexé à un acte de vente passé, le 13 août 1881, pardevant E. Commagère, notaire, de Frans Spraul, l'appelant dans cette affaire Frank Anton Spraul à Mme Susan Ann Kay, veuve du premier lit de Peter Dalman et maintenant veuve de James Cone, et la dite portion de terre mesure, conformément au dit plan quarante-six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Auster lits sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 déc—28—janv 4,10,17,25 30

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 7338.

Paulus Wunder vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Paulus Wunder et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Fred. Adolph un notaire, le 29me jour de février 1883, à 11 heures A. M.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans 21 décembre 1882.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

22 déc—28, 11 29 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7438.

Henry Tiemann vs ses créanciers.

Aux créanciers de Henry Tiemann et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Frederick Adolph, Esq., un notaire, le 3ème jour de février 1883, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 3me jour de janvier 1883.

JNO T. FITZGERALD,
Député-Greffier.

4 janv—4 25—7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7643.

John T. Shaw vs. ses créanciers.

Aux créanciers de John T. Shaw et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis comme [illegible], au bureau de [illegible] Taylor, Esq., notaire, le 24me jour de février 1883, à 11 heures du matin, aux fins de considérer et d'agir sur une application pour un répit.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henri L. Lazarus, Juges de la dite cour.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1883.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 jan—24—fév 9 23

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—No 7,551.

Charles Prager vs ses créanciers.

Aux créanciers de Charles Prager et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Joseph Taylor Esq, un notaire, le 1er jour de février 1883, à 11 heures du matin, afin de prendre en considération son application pour un répit.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans, ce 15e jour de janvier 1883.

JAS. D. RANKIN.
Député-Greffier.

16 janv—16, 24, 31.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7478.

John G. Ryan vs. ses créanciers.

Aux créanciers de John G. Ryan et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de W. J. Castell, Esq. un notaire le 7ème jour de février 1883, à 11 heures du matin, afin de prendre en considération un acte et faire une application pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 6me jour de janvier 1883

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

10 jan—10,17,24,31—7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 7,426.

Seligman & Bro. versus leurs créanciers.

Aux créanciers de Seligman & Bro. et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, Esq., un notaire, le 7ème jour de février 1883, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 3eme jour de janvier 1883.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier

3 janv—6 17—1er fév

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ann Menaghan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5663.—Division D. Attendu que John Kennedy Fitzgerald a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feue Ann Menaghan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

25janv—25, 30, fév 3

Succession de Mme Therese Baumgarden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5308—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kümmel et Charles Zimmerman exécuteurs testamentaires de la défunte ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 janv—21,25,30.

Succession de John S. Ludlow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7605—Division C. Attendu que Henry Clay Ludlow a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John S. Ludlow, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 janv—21 25 30

Succession de William McKennon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7609—Division—Attendu que Mme Veuve Mary McKennon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu William McKennon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 jan—21,25,30.

Succession de Mme Athénaïs Chaurand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7660—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Armand Pitot, exécuteur testamentaire de la défunte ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 janv—27 31 6 fév

ANNONCES JUDICIAIRES

Vente par le collecteur de taxes—No 1.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District Inférieur—Ville de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE VS UN LOT DE terre faisant face à la rue Dumaine, dans le second district, assessé au nom de Veuve F. M. ou J. M. Alva.

BUREAUX DU COLLECTEUR DE TAXES District Inférieur, Nos 112 & 114 rue Royale.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par la loi de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, Nos 112 et 114 rue Royale, MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet No 197, borné par les rues Dumaine, Claiborne, Robertson et St Philippe, faisant face à la rue Dumaine, mesurant 30 sur 120 pieds, ensemble avec les améliorations et les dépendances.

La dite propriété ayant été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation due à l'Etat de la Louisiane pour taxes sur la dite propriété pour les années 1872—1873—1874—1875—1876—1877 et 1878 s'élevant à quatre-vingt quinze piastres et cinquante-cinq sous, ensemble avec les intérêts, frais et charges.

A la dite vente la propriété ne sera pas adjugée à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir les frais de la susdite réclamation ensemble avec tous les intérêts, frais et charges qui auront pu s'y ajouter.

L'acquéreur à cette vente sera mis en possession immédiate.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur.

24 janv—24,31—Fév—7,14,21,28.

Vente par le collecteur de taxes, No 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District inférieur, ville de la Nlle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE VS. UN CERTAIN terrain faisant face à la rue Ste Anne, dans le Deuxième District, assessé au nom de Antoinette Alva.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT.

District inférieur, Nos 112 et 114 rue Royale Nlle-Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente à l'enchère publique en mon bureau, 112 et 114 rue Royale, MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite:

UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet No 102, borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Orléans et Remparts, faisant face à la rue Ste Anne et mesurant 33 pieds sur 90, ensemble avec les bâtisses et dépendances.

La dite propriété a été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation due à l'Etat de la Louisiane pour taxes sur la dite propriété pour les années 1869, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 s'élevant à deux cent quatre-vingt dix-sept piastres et cinquante sous, ensemble avec tous les dépens intérêts et frais.

A la dite vente, la propriété ne sera pas adjugée, à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir ladite réclamation avec tous les intérêts et frais et charges qui auront pu s'y ajouter. L'acquéreur à cette vente, sera mis en possession immédiate. Conditions comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY,
Collecteur de taxes d'Etat District Inférieur.

24 jan—24,31,7,14,21,28 fév

Vente par le collecteur de taxes—No 5.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District Inférieur—Ville de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE VS. UN LOT DE terre faisant face à la rue Hôpital, dans le second district, assessé au nom de Joseph Asmar.

BUREAUX DU COLLECTEUR DE TAXES. District Inférieur, Nos 112 et 114 rue Royale Nlle Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par la loi de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente, à l'encan, à mon bureau, Nos 112 et 114 rue Royale MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, dans l'îlet No 257, borné par les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Ursulines, faisant face à la rue Hôpital et mesurant 30 sur 135 pieds, ensemble avec les bâtisses et dépendances.

La dite propriété ayant été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation due à l'Etat de la Louisiane pour taxes sur la dite propriété pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, s'élevant à cent vingt piastres et vingt sous ensemble avec tous les intérêts et charges.

A la dite vente, la propriété ne sera pas adjugée à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir la dite réclamation ensemble avec tous les intérêts, frais et charges qui auront pu s'y ajouter. L'acquéreur sera mis en possession immédiate. Conditions comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Thérèse Lanehan vs. Eugène Knockhart—No 7317.

Vente pour effectuer un partage. Jolie résidence rue Claiborne No 382, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2, de l'îlet No 21, ayant 30 pieds de face sur 21 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison retirée de la rue, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, puit, cour carrelée et un joli jardin d'agrément avec passage de Schilldiger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

16 janv—16,20,21,27 3,10,17 24 fév.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions de Banque et de Compagnie d'Assurance.

Succession de Arthur Olivier.

No 5446—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—MARDI, 30 janvier 1883, à midi et demi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1883, pour le compte de la dite succession—

3 Actions du Fonds Capital de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle Orléans.

4 Actions du Fonds Capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant

17 janv—17 31 27 30

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages.

No 272 rue Baronne, entre Delord et Calliope.

Succession de Samuel Gilmore, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 6777.

A un long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 janvier 1883, Dossier No 6777, dans l'affaire de la succession de Samuel Gilmore, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne anciennement Bacchus, Delord anciennement Triton Walk, Dryades et Calliope, désigné par le No 1 et mesurant 18 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur de 192 pieds 1 pouce, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du — Février 1883.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages et demi, couverte en ardoises, ayant 8 ou 10 chambres, cuve gaz, etc, dans une bonne condition, un grand hangar de 60 pieds de long, etc.

La propriété peut être vue sur application à l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent, et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1883.

26jan—26 févé 11 18 25 mars3

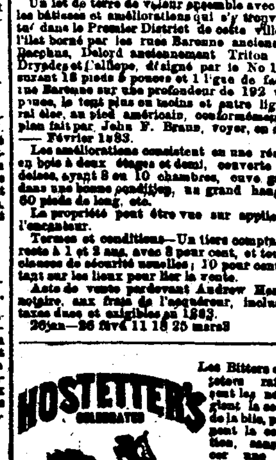

Les Bitters de Hostetters raffermissent les nerfs, règlent la sécrétion de la bile, préviennent la constipation, sans exercer une action trop énergique sur l'intestin, stimulant la circulation, et, en fortifiant le système, produit cet équilibre des facultés morales qui est l'indice le plus sûr de l'harmonie qui doit exister dans le fonctionnement des organes.

A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et non-améliorées dans le Troisième District, près des Abattoirs.

Succession de Jean Laurent Sarrasin.

Vente pour effectuer un partage entre les Héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. No 284.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 56 rue Royale, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 3 et le 15 janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Monroe, Remparts ou Amour et Hancock, divisé pour la vente en 16 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Hancock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Craps sur une profondeur et façade à la rue Hancock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Hancock sur une profondeur de 163 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Hancock et Remparts ou Amour.

Les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Monroe et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Monroe.

2° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Adams, Remparts ou Amour et Gordon, divisé, pour être vendu en 9 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 62 pieds 7 pouces de face à la rue Gordon, 121 pieds, plus ou moins, de face à la rue Bourgogne ou Craps et 128 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 143 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui la divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 143 pieds 8 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, du lot qui le divise du lot No 8.

Le lot No 7 mesure 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds, plus ou moins, et faisant face à la rue Remparts ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets d'acquéreurs, portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisée en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie. Les propriétés seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 jan—20,27—10,17,24 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Valsin Ormichen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883 il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant le coin des rues Orléans et Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Dauphine, Bourbon et St Pierre mesurant au pied français, 31 pieds, plus ou moins, de face à la rue Orléans sur 72 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Dauphine.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera sur son enchère et le montant de l'adjudication le paiement de 6 billets pour un montant de Quatre Cent Vingt-Cinq Piastres ($425), payables au [illegible] 1883, 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, en sus de l'intérêt au taux de 8 p. c. par an, le surplus devant être payé au comptant. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies notaire, aux frais des acquéreurs.

13jan—13 20 27 fév3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Izanna L. Chamberlain

No 7305.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—MARDI, 30 janvier 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 décembre 1882, il sera vendu à l'encan, dans cette succession:

La moitié indivise de l'intérêt en communauté et tous les droits, titres et intérêts de Izanna L. Chamberlain, épouse décédée de Holbrook Chamberlain, dans ce certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles (anciennement Nayades), Berlin, Milan et Pitt, mesurant 100 pieds de face à la rue St Charles, (anciennement Nayades) sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant composé des divers lots désignés par les numéros 9, 10 et 11, et d'une partie du lot No 12 sur un plan fait par A. S. Phelps, voyer, en date du 13 février 1849 et déposé pour référence en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville.

Conditions de la vente—comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

30déc—30—6, 13, 20, 27, 30 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE

L'Habitation sucrière Montplaisir, faisant face au fleuve Mississippi, dans la Paroisse Plaquemines, située entre St-Clair et Scaredale.

Vente à long crédit.

Oscar J. Forstall vs. The Consolidated Association of the Planters of Louisiana.

No 428—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, sur la rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1882, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine habitation sucrière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse Plaquemines, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près à 6 lieues au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, connue comme l'habitation Monplaisir et mesurant 20 arpents de face au dit fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur, bornée sur un côté par les terres anciennement appartenant à Armand Lanaux, et sur l'autre côté par les terres anciennement appartenant à Alexandre Lesseps.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, en billets d'acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles et régulières, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1883, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Here jr., notaire.

31 déc—31, jan 6,13,20,27—fév 2, 3.

PURETÉ DU TEINT

Paris — Rue de St.-Denis — CANDÈS, & Cie

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau, dissipe

ROUSSEURS, HALE

MASQUE DE GROSSESSE

ROUGEURS, PEAU FARINEUSE

RIDES PRÉCOCES

BOUTONS

&

conserve la peau claire & unie

Sparadrap Révulsif

au THAPSIA

Formule du Codex

[illegible]

VENTE EN GROS

[illegible]

AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite (sur le continent (chèmes pourvus de connection électrique) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

FRANCE, F. de Kersabiec, mercredi, 31 janv.

ST-LAURENT, Servan mercredi, 7 fev;

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)...$80 et $100

Deuxième classe...$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER,
34 rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans.

Train spécial du Havre à Paris.

La Compagnie générale transatlantique a organisé, pour l'usage exclusif de ses passagers, un train spécial pour Paris avec un seul arrêt à Rouen. A l'arrivée des paquebots au Havre, les passagers trouvent les wagons tout prêts sous la tente même de la Compagnie. Au départ de New-York, les bagages sont pesés et enregistrés pour Paris sans être soumis à l'examen de la Douane au Havre. Les passagers peuvent se procurer au bureau de la Compagnie, à New York, des billets pour le train spécial. Leurs bagages sont pesés et enregistrés directement pour Paris au dock de la Compagnie, où ils doivent être rendus deux heures au moins avant le départ des paquebots.

A Paris, la Compagnie a organisé également des trains spéciaux pour les départs au Havre et les passagers peuvent faire enregistrer leurs bagages directement pour New York, à la gare Saint-Lazare.

Ligne de Bordeaux.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION, A VAPEUR.

Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:

CHATEAU LEOVILLE 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi 3 février.

CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi, 3 mars.

1re Chambre, $80. Entrepont $35

F. Le Boulanger, Funch, Edye & Co., 46 Beaver Street, Ag't gén. pour passagers. | 27 South William St.) Agents généraux.

Agent à la Nouvelle-Orléans,

L. A. FOURNIER,
No 163 rue Gravier.

1er sout—1an

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers comme suit

De Brême à la Nlle-Orléans.

Leipzig 20 mars

Hohenzollern 2 avril

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $38.

De la Nouvelle-Orléans à Southampton Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45

De la Nouvelle Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont, $15.

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. 1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo, à Houston, est autorisé à émettre des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:

De Brême à Galveston $38 00

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départs et le prix du passage.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre à la Nouvelle Orléans sont émis par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
42 rue de l'Union.

26 mai—1 an

COMPAGNIE DE STEAMERS TRANSATLANTIQUES DE CATALOGNE

ENTRE LA NLLE-ORLEANS, BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.

Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la Compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne, feront un service mensuel entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:

Départs de Barcelone:

Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 déc

Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 jan

Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 fev

Pour Valence, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Ténériffe, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle Orléans.

Départs de la Nlle Orléans.

Str. CASTILLA, 2,300 tonneaux, vers le 15 jan

Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 fév

Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 18 déc

Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.

La compagnie se réserve le droit de changer le nom des steamers, ou de toucher à d'autres ports et Espagne pour y débarquer des passagers.

Pour de plus amples informations, s'adresser à G. CORRAL & CO., Agents.
57 rue de la Douane, N. O.

27 août—9 m

LIGNE ANCHOR

—DE LA—

Méditerranée à la Nlle-Orléans.

Le beau vapeur

de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée à destination de la Nouvelle-Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont: de Gênes, le —, de Naples, le —, de Palerme, le —, courante. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à

MM. FORSTALL, CLAYTON & CO
173 rue de la Commune.

16sept—

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 31 janv. à 8 h. A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

LOUISIANA

Capt. Gager.

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse, ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. O/O

Passage—Cabine...$40

Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

THE CROMWELL LINE.

FOR NEW-YORK DIRECT

To sail on WEDNESDAY 31 jan'y, at 8 A.M.

This line is composed of the following steamships—

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

The steamship

LOUISIANA,

Capt. Gager,

will leave her warf. foot of Toulouse street.

INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT

Cabin passage...$40

Steerage...20

Freight for Liverpool, Bremen, and Havre taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON & CO,
4 mai—1an 41 Carondelet street.

MANDEVILLE et COVINGTON.

Steamer de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

A PARTIR DU 1er NOVEMBRE 1882

Le steamer partira de Milneburg, à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, au pied de la rue du Canal comme suit:

MARDI, à l'arrivée du train de Midi,
JEUDI, „ de Midi,
SAMEDI, „ de 3 P. M.

Retour, laissera Old Landing:

LUNDI...5 A. M.
MERCREDI...7 A. M.
VENDREDI...7 A. M.

si le temps et les eaux basses le permettent.

Prix, chaque voyage, $1.

Excursions tous les premiers dimanches du mois. Prix—Aller et retour, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises du Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.

1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Pariset pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 108 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.

11 sept—

Paquebot régulier pour Lafourche, Donaldsonville et le bas du Fleuve.

Partira tous les LUNDIS et MERCREDIS à 5 p m

Pour tous les débarcadères sur le fleuve et le Bayou Lafourche, jusqu'à Thibodaux—Le bateau A 1 d'un faible tirant d'eau,

PENINAH,

S. B. Bell, capitaine; C. F. Alba, commis

partira comme ci-dessus, remontant le bas du fleuve tous les Mercredis et Samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, 142 rue Gravier.

27déc—1m

CHEMINS DE FER.

NLLE-ORLEANS ET TEXAS

Star and Crescent Route.

VOIE FERRÉE

—COMPOSÉE DE—

Morgan's Louisiana and Texas Railroad, Louisiana Western Railroad, Texas and New Orleans Railroad.

Départ:

Nouvelle-Orléans pour Alexandrie.. 8 A. M.
Nouvelle-Orléans pour Houston .... 12 M.
Alexandrie pour la Nouvelle Orléans 4:52 A. M.
Houston pour la Nouvelle-Orléans ...10:30 P. M.

Arrivée:

A la Nlle-Orléans d'Alexandrie...... 5:40 P. M.
A la Nlle Orléans de Houston........ 4:25 P. M.
A Houston de la Nlle-Orléans........ 6:45 P. M.
A Alexandrie de la Nlle-Orléans...... 8:12 P. M.

Sleepers entre la Nlle-Orléans et Houston.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et places dans les sleeping-cars à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON,
Président.

J. G. SCHRIEVER,
Trafic manager. 17sept—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.

MILNEBURG.

A partir du VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg
7:00 A. M.	6:00 A. M.
8:30 A. M.	7:50 A. M.
10:30 A. M.	9:15 A. M.
3:00 P. M.	11:10 A. M.
5:00 P. M.	2:00 P. M.
6:00 P. M.	4:00 P. M.
12:00 M.	5:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN. Président

Route du Sud pour la Californie.

Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific

EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.

C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.

L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.

Le convoi d'agrément pour Baton Rouge part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi et s'arrête à toutes les habitations.

L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après midi.

Le convoi d'agrément de Baton Rouge arrive à la Nouvelle Orléans à 11 heures du matin.

Les passagers pour Baton Rouge peuvent prendre l'un ou l'autre de ces deux trains.

Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au No 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.

A. S. GRAHAM,
Agent au Dépt des Billets.
B. W. McCULLOUGH,
Aide agent gén. des passagers, Marshall, Tex.
F. CHANDLER,
Agent Général au Dépt des Passagers, St Louis Mo.
H. M. HOXIE,
3e Vice président, St Louis, Mo.

31oct—

Southern California Route.

The Texas and Pacific Railway.

NOW OPEN FOR BUSINESS.

Is the direct line from NEW ORLEANS to NORTHERN, EASTERN, WESTERN AND CENTRAL TEXAS, and all points in Arizona, Old and New Mexico and CALIFORNIA.

Trough express leaves New Orleans at 10:20 A. M.

Baton Rouge accommodation leaves New Orleans at 4:30 P. M. and stops at all plantations

Through express arrives at New Orleans at 3 P. M.

Baton Rouge accommodation arrives at New Orleans at 11 A. M.

Passengers for Baton Rouge can take either of these two trains.

For tickets or information apply at 47 St Charles street, corner of Gravier street, or depot foot of Thalia street.

A. S. GRAHAM, Ticket Agent.
B. W. McCULLOUGH,
Ass't Gen. Passenger Agent, Marshall, Tex.
F. CHANDLER,
General Passenger Agent, St Louis, Mo
H. M. HOXIE,
Third Vice President, St Louis, Mo.

28 déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, à St-Louis.

Des jonctions sont faites à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, est prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
14fév—1an Mobile Ala.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE LOUISVILLE MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS ATLANTA, LYNCHBURG, ET WASHINGTON, EN CHARS DORTOIRS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Côte accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapide	6:00 p. m.	9:32 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8:45 P. M. et revenant en ville par le train de 7:15 P. M.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune. J. W. SMITH, agent de ticket, où l'on peut s'assurer d'avance les places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à à Biloxi Springs, aller et retour $14 55.

JOHN KILKENY, assistant-agent général pour les passagers.

J. H. SMITH, Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN, Surintendant.

12 mai—12m

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES.

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	7:00 a. m.	9:43 p. m.
Coast accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	9:32 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Hunting coaches will be attached to Saturday train leaving New Orleans at 8:45 P. M., returning at 7:15 P. M.

Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.

Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'agrément. Prix 25 cts par voyage.

Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

From New-Orleans to Biloxi Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.
J. H. SMITH, Ticket Agent,
J. T. HARAHAN, Superintendent,

12 mai—12m

Grande Route de Jackson.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changements de trucks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES DE L'EST

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVEE
Express No 2..8:00A.M.	Malle No 3...7:00 A. M.
Malle No 8...5:30P.M.	Expr No 1...10:45A. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
W. COLEMAN, Asst. Agent Gén. des Pass
M. SHEAFE, Surintendant.

Great Jackson Route.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2..8:00 A. M.	Mail No 1...7:00 A. M.
Mail No 4....5:30 P. M.	Express No 3 10:45A.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.

Ticket office, 22 Camp street, corner Common

A. D SHELDON Ticket Agent.
W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agent.
M. SHEAFE, Superintendent.

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1883,

connu comme le grand jour de notre fête, à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout ed leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visit ont notre capitale royale. A cette fin, nous [illegible] et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport aux notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui pourront désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de nos fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce; que la fusion des intérêts et l'échange des sympathies entre notre Etat et les pays voisins s'opèrent au moyen des chemins de fer terminés et en cours d'achèvement. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Tout en rendant justice aux anciennes sociétés qui ont jusqu'à présent organisé de si brillants festivals et coopéré dans une si large mesure aux réjouissances publiques du Carnaval, nous croyons devoir féliciter nos nouveaux amis, les Chevaliers de Protée, pour le goût dont ils ont fait preuve à l'occasion de leur première sortie l'année dernière, et qui leur assigne une place distinguée parmi nos sociétés mystiques.

VII. En outre des CORTEGES DE JOUR ET DE NUIT, SPLENDIDES ET D'UNE MAGNIFICENCE SANS PAREILLE, destinés, comme de coutume, à célébrer notre CARNAVAL, nous sommes heureux d'apprendre que les corps militaires de Notre Royaume dont la loyauté nous est connue et qui devancent toujours nos désirs, ont organisé un GRAND CONCOURS ROYAL où ils déploieront leur habileté accoutumée. Le Tournoi auquel prendront part des corps militaires du dehors sera de tout point digne de notre illustre maison.

Dieu Protège le Roi.

Donné sous notre signature munie du sceau royal, dans notre Palais des Tours d'Or, en notre ville d'Atlantis, ce 25e jour d'octobre 1882, et la mil-onzième année de notre règne.

Par le Roi lui-même:

REX.

Contresigné: BATHURST,
Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 22 novembre 1882.

Toutes communications officielles devront être adressées à

BATHURST,
Tiroir de la Poste 122, Nlle Orléans, Lne.

24nov—10f et 3f sur sem jusq 6 fév

TRAMWAYS

OU

CHEMINS DE FER URBAINS

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bains, des tirs, etc.

Ligne des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent, les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-une des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

Au retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, où les cars de la ligne Prytania passeront également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poydras pour gagner la rue Magazine.

[illegible] de la rue [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal [illegible] Parcours: (cars vert [illegible]) Dauphine, Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad [illegible] départ de là à la station d'arrivée [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, où est face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue [illegible], et principalement par la rue [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

[illegible] de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet à Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton walk, la rue Dryades et la rue [illegible]. [illegible]

[illegible] Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay: ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qu'on charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la statue de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

[illegible] de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St.-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue de Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

[illegible] de la rue Annunciation.

Station de départ: Rue du Canal et rue Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à [illegible] avec les rues Delord et Annunciation, et suivent cette dernière rue [illegible] jusqu'à la Place Annunciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annunciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters à la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette, [illegible].

[illegible] de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également au pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll, et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion... $2 50

Chaque insertion subséquente... [illegible]

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73